

Etude - Camping Municipal de Roeschwoog et de Gamsheim

Communauté de Communes du Pays Rhénan / Commune de Gamsheim

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT : Communauté de Communes du Pays Rhénan
Représenté par Monsieur le Président, Louis BECKER
32, Rue du Général de Gaulle
67410 DRUSENHEIM

Etablissement : Camping municipal de Roeschwoog « Le Staedly » *** - Loisirs
Camping municipal de Gamsheim ** - Loisirs

STATUT JURIDIQUE : Régie intercommunale pour le camping de Roeschwoog
Régie communale pour le camping de Gamsheim

PROJET

DESCRIPTION :

Propriétaire/exploitant du camping le « Staedly » à Roeschwoog, la Communauté de Communes du Pays Rhénan a souhaité lancer une consultation en vue de la réalisation d'un audit intitulé « Etude et assistance relative au potentiel de développement des campings de Roeschwoog et de Gamsheim ».

Pour ce faire, la Communauté de Communes a souhaité participer à un groupement de commande avec la Commune de Gamsheim, afin d'élaborer une stratégie commune à l'échelle du territoire.

Cette étude de développement permettra de décider des orientations à prendre pour les deux terrains et des investissements à y réaliser. Ainsi les élus entendent disposer d'une vision de l'état actuel du fonctionnement des deux structures, des problèmes posés en terme de rentabilité, de gestion des personnels et des lacunes en terme de commercialisation.

La qualité des sites, d'une part, et le développement de l'hôtellerie de plein air, d'autre part, incitent le maître d'ouvrage à mener une réflexion sur le devenir des deux terrains. Cet audit vise à :

- ✓ Positionner les campings (taille critique, thématique, classement, mode de gestion, etc.) ;
- ✓ Optimiser le mode commercialisation et de communication ;
- ✓ Mettre en évidence les **opportunités** pour développer ou non les deux terrains tenant compte du contexte touristique et des contraintes locales (urbanistique notamment) ;
- ✓ Élaborer **deux ou trois scénarii** de développement et en étudier la faisabilité.

Après consultation, le choix de la commune s'est porté sur l'offre de la société HEADLIGHT, pour un montant de 27.625 € HT.

OBJECTIFS :

La Communauté de Communes du Pays Rhénan souhaite, en menant ce travail de réflexion et de conception, inscrire les terrains dans une dynamique de pérennisation en conformité avec les exigences des différentes clientèles actuelles et potentielles. Au final, il s'agira de fournir aux élus locaux un **outil d'aide à la décision** concernant le positionnement des terrains et les investissements à y réaliser.

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :

Montant total H.T. estimé à : 27.625 €

Montant H.T. éligible : 27.625 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement	19.338 €
Département 67	8.287 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'une étude de faisabilité et d'opportunité, il est proposé d'attribuer à la **Communauté des Communes du Pays Rhéнан** une subvention de **8.287 €**, correspondant à 30 % du montant H.T du coût de l'étude estimé à 27.625 €.

Projet inscrit dans le contrat de territoire :

Le contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhéнан est en cours de révision. L'attribution de la dite subvention sera suspendue à l'aboutissement des négociations entre le Conseil Général et la Communauté de Communes (fin d'année 2014).

Bureau du 16 septembre 2014
Avis : Favorable